



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Pieces et equipements

Question écrite n° 7801

Texte de la question

M Eric Raoult attire l'attention de Mme le secretaire d'Etat aupres du ministre d'Etat, ministre de l'economie, des finances et du budget, charge de la consommation, sur les nuisances et les dangers occasionnes par certains autoradios, en provenance des USA, equipant des scooters. Ces autoradios developpent des sons de plus de 120 decibels. Or le ratio admis serait egal ou inferieur a 80 decibels. Ces appareils font donc un bruit difficile a supporter, pouvant par ailleurs etre la cause d'accidents, de perturbations diverses, voire meme de baisse d'acuite auditive pour leurs proprietaires. Des maires de la region parisienne, tel celui de Montfermeil en Seine-Saint-Denis, se sont recemment emus de ce probleme. Il lui demande en consequence quelles mesures elle compte prendre, en coordination avec son collegue, le ministre de l'interieur, pour trouver une solution a cette question.

Texte de la réponse

Reponse. - Le probleme pose par l'honorable parlementaire n'a pas echappe au secretaire d'Etat a la consommation en tant qu'elue du departement de la Seine-Saint-Denis. Le secretaire d'Etat a la consommation rappelle que le bruit excessif cause sur la voie publique par les autoradios equipant les scooters, comme par tout autre moyen, est un probleme de police avant d'etre un probleme de consommation. C'est ainsi qu'une circulaire relative a la lutte contre le bruit a ete adreesee le 7 juin 1989 a Mme et MM les prefets, donc au prefet de la Seine-Saint-Denis. Elle a pour objectif de faire le point sur les textes applicables ainsi que sur les mesures reglementaires susceptibles d'etre prises par les prefets ou par les maires, et a ete publiee par le Journal officiel du 9 juillet 1989. Elle invite donc l'honorable parlementaire et les maires de la region parisienne a prendre connaissance de cette circulaire, qui recapitule et precise les moyens d'une intervention rapide dans le domaine du bruit.

Données clés

Auteur : [M. Raoult](#) **•ric**

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7801

Rubrique : Automobiles et cycles

Ministère interrogé : consommation

Ministère attributaire : consommation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 janvier 1989, page 96